



Communiqué de presse,  
Paris, le 13 février 2024

## **GNR - La CAPEB salue l'attention portée par Bruno Le Maire aux TPE au bénéfice desquelles nos revendications ont été entendues**

Alors que viennent d'être annoncées des mesures de soutien faisant suite aux revendications portées par le secteur du BTP sur la nécessaire suppression pour tous de la hausse de la taxe sur le GNR et l'accélération des délais de paiement des administrations publiques, la CAPEB se déclare satisfaite de la juste prise en compte par Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, des spécificités des TPE du bâtiment.

Concernant la mesure d'accompagnement sur le GNR, les paramètres annoncés en matière de compensation permettront aux TPE du bâtiment d'être, en 2024, protégées de la concurrence déloyale qu'elles subissent de la part du monde agricole. Néanmoins, nous veillerons à l'ouverture rapide de la concertation promise afin d'éviter qu'une situation similaire se reproduise à la fin de l'année. Le défi est d'importance, d'autant plus qu'il est indispensable d'accompagner les TPE du bâtiment dans la sortie des énergies carbonées vers les énergies vertes.

Concernant les mesures relatives à l'accélération des délais de paiement des administrations publiques, les quatre propositions formulées sont positives et seront de nature à améliorer les conditions de trésorerie de nos TPE. Nous serons attentifs au respect de la bonne application de ces mesures par les acheteurs publics.

Nous tenons, cependant, à rappeler que la préoccupation majeure des entreprises artisanales du bâtiment reste le niveau de leur activité, notamment en 2024, avec des perspectives de récession. Il est donc impératif de relancer l'activité. Dans ce cadre, les propositions que nous portons sur MaPrimeRénov' en matière de simplifications et d'accès aux marchés devront impérativement faire partie des mesures annoncées par Christophe Béchu, à l'issue de notre rencontre du jeudi 15 février.

### **À propos de la CAPEB :**

*La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour). Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :*

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

### **Contacts presse CAPEB :**

#### **Agence Edifice**

Laëtitia Guittard - 06 76 13 71 55 - [laetitia@edifice-communication.com](mailto:laetitia@edifice-communication.com)

Orline Nzuzi - 06 76 97 15 78 - [orline@edifice-communication.com](mailto:orline@edifice-communication.com)

Amine Moussaoui – 06 99 81 59 04 – [amine@edifice-communication.com](mailto:amine@edifice-communication.com)